



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 19 septembre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 81 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire urgente suivante à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Cette semaine, un nouveau scandale a éclaté en France suite aux révélations du livre *Les Ogres* de Victor Castanet, qui met en lumière des cas de maltraitance et de pratiques inacceptables dans certaines crèches privées. De nombreux acteurs, dont UNICEF France, expriment leur plus grande préoccupation face aux faits relatés. L'auteur accable plus particulièrement la « voracité » de certains groupes de crèches, dont la société « People & Baby », également active au Luxembourg.

Face aux accusations d'une dynamique du low-cost ayant eu des effets néfastes sur de nombreux enfants victimes des pratiques scandaleuses épinglées, ainsi que eu égard au fait que la fédération française des entreprises de crèches (FFEC), a indiqué avoir rejeté la demande d'adhésion du groupe en 2015, nous posons les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Combien de crèches sont exploitées par ce groupe au Luxembourg ?
- Quand est-ce que l'agrément a été délivré pour ces crèches ?
- Lors de l'instruction de la demande, Monsieur le Ministre était-il au courant du fait que la FFEC eût refusé l'adhésion de ce groupe ?
- Par rapport à des acteurs qui ont un champ d'activité international, quelles sont les mesures d'investigation usuelles du ministère pour s'assurer qu'il n'existe pas d'instruction ou d'enquête à l'encontre d'un demandeur dans un autre pays européen ?
- Face aux répercussions médiatiques et inquiétudes légitimes des parents concernés, quelles mesures Monsieur le ministre entend-il entreprendre dans l'immédiat et à plus long terme pour maintenir la confiance dans le secteur ?
- Les recommandations d'UNICEF France à l'adresse de la politique à la suite de ces révélations, appellent-elles à des adaptations du cadre légal au Luxembourg ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Paulette Lenert
Députée

Claire Delcourt
Députée